



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

*Stratégie territoriale du
Plan Climat Air Energie
du Territoire (PCAET)
de la CLCL*

Version approuvée initialement au conseil communautaire du 15/12/2021
ajustée lors du bilan mi-parcours v 11/09/25 et approuvée au conseil communautaire le 24/09/25

Table des matières

Table des matières	2
Stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de Lesneven - Côte des Légendes (CLCL)	3
Objectifs de la stratégie.....	3
Rappel des enjeux soulevés par le diagnostic pour le territoire de la CLCL	3
Méthode employée pour élaborer la stratégie territoriale.....	4
I. Objectifs Énergie	5
Objectifs nationaux	5
Objectifs territoriaux	6
Bilan des objectifs chiffrés d'augmentation de la production en énergies renouvelables :	10
Bilan des objectifs chiffrés (ré-ajustés à mi-parcours) d'augmentation de la production en énergies renouvelables :	10
II. Objectifs Air	11
Objectifs nationaux et régionaux	11
Objectifs territoriaux	12
<i>Objectifs chiffrés</i>	14
III. Objectifs adaptation aux effets du changement climatique	17
Objectifs territoriaux	17
Synthèse des axes stratégiques territoriaux.....	18
Conclusion :.....	20

Stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de Lesneven - Côte des Légendes (CLCL)

Objectifs de la stratégie

La stratégie territoriale d'un PCAET a pour objectif d'obtenir une vision partagée du territoire à moyen et long terme et de fixer les priorités et objectifs de la collectivité à divers horizons, notamment 2030 et 2050.

Rappel des enjeux soulevés par le diagnostic pour le territoire de la CLCL

Energie	
Réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur	La CLCL est en situation de grande dépendance énergétique . Le réseau de gaz pourrait accueillir des projets de biogaz issus de la méthanisation. La création de petits réseaux de chaleur est à étudier. Fragilité des réseaux face aux aléas climatiques.
Consommation d'énergie	La CLCL consomme 590GWh/an. Le bâti est le 1er consommateur (49% de la consommation dont 37% pour le résidentiel), suivi du transport (32%) et de l'agriculture et de l'industrie (10% et 9% chacune). Grande dépendance énergétique des énergies fossiles (fioul à 40%), précarité énergétique des ménages modestes.
Energies renouvelables	Autonomie énergétique de 9% . Faible productivité en solaire PV malgré un potentiel important alors que le potentiel éolien est quasiment nul. Structuration progressive de la filière bois énergie.
Air	
Émissions de gaz à effet de serre	L' agriculture émet 50% des GES, essentiellement dus à l'élevage, et majoritairement "non énergétiques" (90%). Les émissions "énergétiques" sont plutôt imputables au transport et au résidentiel .

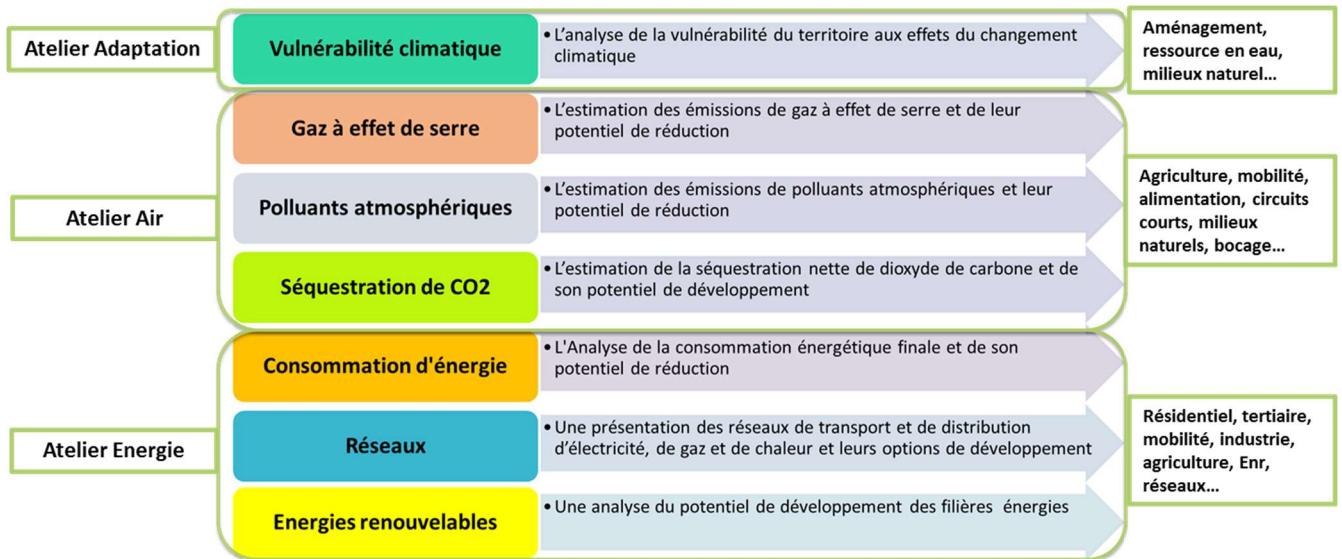
Polluants atmosphériques	L'agriculture émet 66% des polluants atmosphériques, provenant majoritairement de l'ammoniac (NH3). Les polluants du secteur résidentiel sont un second enjeu (particules fines du chauffage, COV des matériaux).
Séquestration de CO2	La CLCL séquestre 2% des émissions de GES émises, un taux très faible. Il s'agira d'augmenter les capacités de stockage carbone via l'agroforesterie notamment.
Adaptation au changement climatique	
Vulnérabilité climatique	La frange littorale de la CLCL est particulièrement exposée aux aléas de l'élévation du niveau de la mer et du recul du trait de côte. Une stratégie de protection ou adaptation du bâti doit être adoptée. Les secteurs urbanisés sont plus sensibles aux inondations par ruissellement : le bon dimensionnement des réseaux de collecte d'eau et d'évacuation d'eau est nécessaire.

Méthode employée pour élaborer la stratégie territoriale

La communauté de communes a défini une méthode participative pour construire son PCAET en faisant appel non seulement aux élus du territoire (communautaires et municipaux) mais aussi à la société civile (membres du collège territorial du conseil de développement, chambres consulaires, club des entreprises, associations, habitants). Suite à l'élaboration du diagnostic, ce dernier a été présenté, puis 3 ateliers thématiques de travail ont eu lieu afin d'identifier les axes stratégiques.

Au total, la présentation du diagnostic et les 3 ateliers de construction de la stratégie territoriale ont réunis plus de 80 participants dans une démarche ouverte à toutes et à tous.

Ces 3 ateliers ont permis de travailler sur l'ensemble des champs du diagnostic :



I. Objectifs Énergie

Consommation énergétique, production énergétique

Objectifs nationaux

Dans le cadre des objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Stratégie Nationale Bas Carbone, il est demandé, en termes de consommation d'énergie (objectifs fixés par rapport à 2012) de :

- **réduire de 30 % à l'horizon 2030 la consommation énergétique primaire des énergies fossiles.** Cet objectif est modulable selon le niveau d'émissions de GES émis par chaque énergie fossile.
- **réduire de 50 % la consommation énergétique finale à l'horizon 2050**, en visant un objectif intermédiaire de - 20 % à l'horizon 2030
- **porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie à l'horizon 2020**, et à 32% d'ici à 2030

Objectifs territoriaux

1. Méthodologie de définition des objectifs énergétiques : l'Atelier Destination TEPOS

Une vingtaine de participants, élus, techniciens, chambres consulaires et habitants du territoire ont été réunis le 29 janvier 2019 lors d'un atelier. Ils ont été invités à travailler sur les objectifs de transition énergétique de la CLCL. Répartis en 3 groupes, ils ont pu définir ceux-ci au moyen de l'outil **Destination TEPOS (Territoire à Energie Positive)**.

Mise au point par Solagro et l'Institut négaWatt et déployée par le CLER, la méthodologie Destination TEPOS est une méthode d'animation visant à la construction d'un scénario de transition énergétique pour les territoires à l'horizon 2030. Prenant en compte les objectifs nationaux, elle permet aux participants de se rendre compte de leurs consommations et productions énergétiques actuelles et de cibler et hiérarchiser des actions concrètes, leur permettant d'accroître leur efficacité et autonomie énergétique.

Le potentiel du territoire en termes de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) et de production d'énergies renouvelables à l'horizon est obtenu après récolte et traitement des données de consommation et production d'énergie actuelles. En découlent deux damiers et un jeu de cartes associés à ces données :

- Le damier des objectifs MDE à atteindre : il comporte un nombre de cases égal au nombre d'objectifs de Maîtrise de Demande d'Énergie visés, représentés par secteurs (transport, industrie, habitat...). Une case vaut 10GWh. Les participants sont invités à poser une carte MDE ("rénovation de 400 maisons individuelles au niveau basse consommation", "éco-gestes et efficacité énergétique des équipements pour 2000 familles"...) par case. Cette étape permet d'imager la réduction de la consommation potentielle pour la CLCL, et d'identifier les actions les plus pertinentes pour atteindre les objectifs MDE.
- Le damier des objectifs de production d'EnR à atteindre : il reprend les cartes MDE utilisées dans le damier précédent, et doit être complété par des cartes de production d'EnR ("1 éolienne de 2,5 MW", "600 logements équipés de PAC géothermale"...). Il permet d'imager le potentiel EnR du territoire et de hiérarchiser les actions à mettre en place sur le territoire.

Résultats et synthèse des ateliers

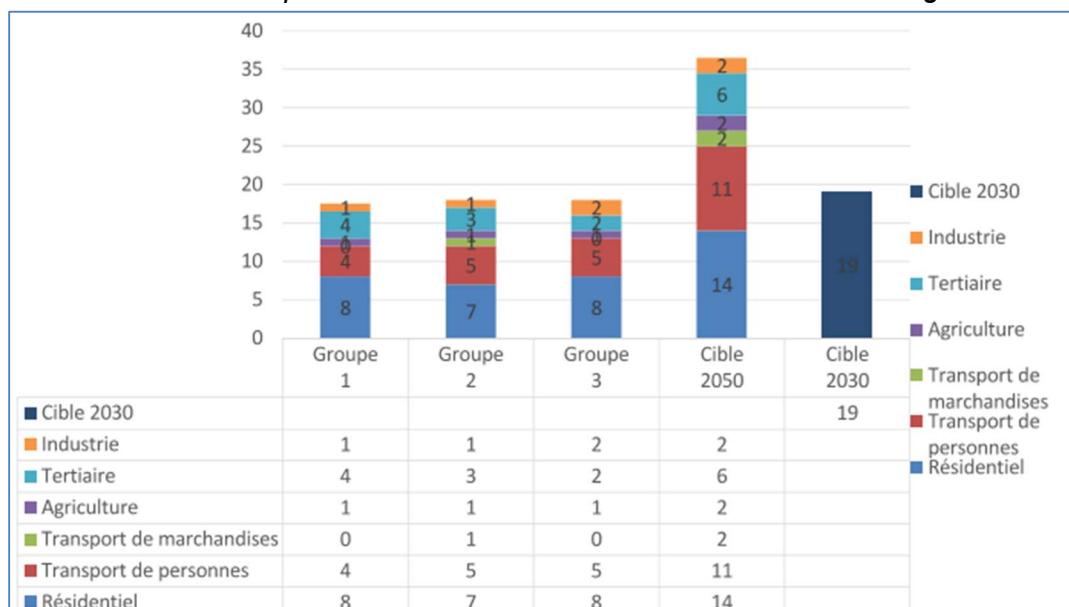
Maitrise de la consommation énergétique

En termes de réduction des consommations d'énergie, les actions décidées se sont particulièrement centrées autour de **l'habitat**, premier poste de dépense énergétique du territoire. Il s'agit notamment d'effectuer des travaux de rénovation, avec un rôle d'exemplarité endossé par la collectivité, et d'inciter au changement des comportements.

Ensuite, le **transport de personnes** s'est imposé comme un autre secteur à prioriser. Ici, la réflexion a fait émerger la volonté de développer le covoiturage, en lien avec les entreprises, les déplacements par modes actifs comme le vélo mais également de poursuivre un travail de fonds lié à l'urbanisme afin de repenser plus globalement les besoins en déplacement à travers la promotion des centralités notamment.

Sont également ressorties des volontés de **partenariat avec les entreprises et agriculteurs** dans le cadre de la MDE (écologie industrielle, diagnostics énergie agricoles...). Il a été calculé que suivant le plan d'action imaginé, environ 155 GWh/an seraient économisés en 2030.

Bilan - Cases recouvertes par des cartes de Maîtrise de la Demande d'Energie

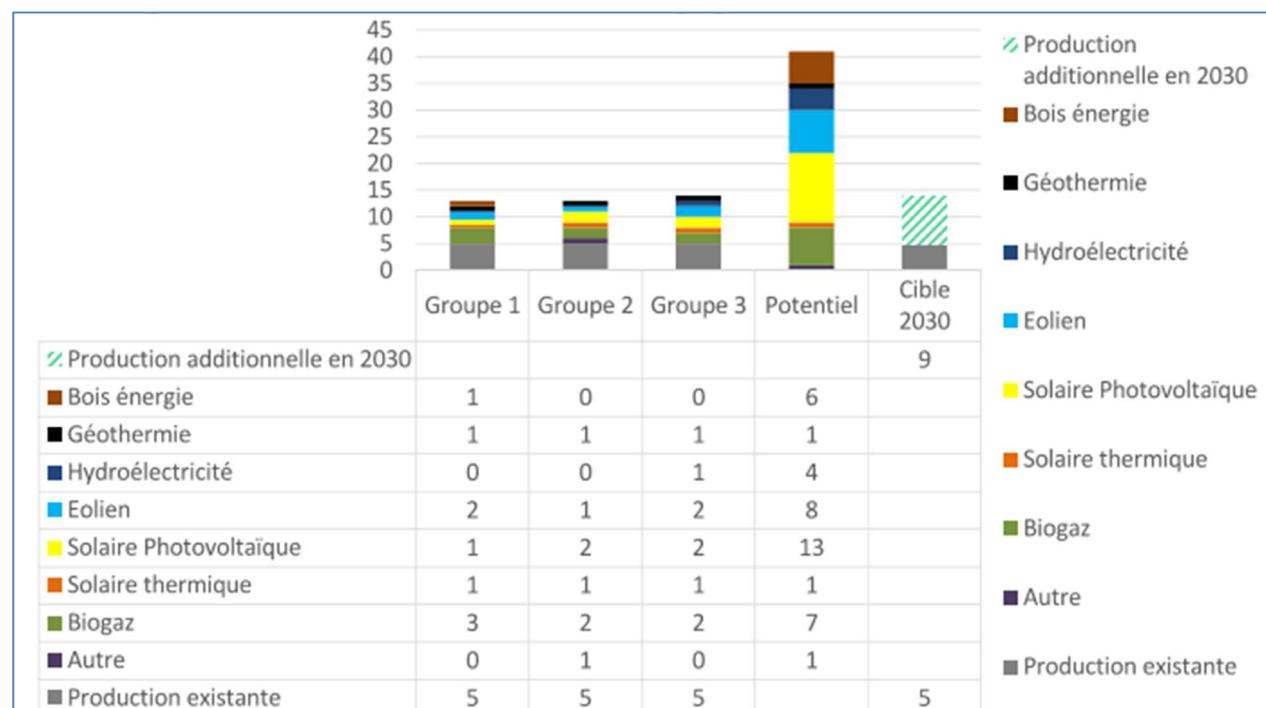


Secteur	Intitulé	Nb de cases par carte	G 1	G 2	G 3
Résidentiel	Rénover 900 maisons individuelles au niveau basse consommation	1	5	4	4
	Rénover 1800 appartements au niveau basse consommation	1	1	1	1
	Ecogestes et efficacité énergétique des équipements pour 3700 familles	1	2	2	3
Transport de personnes	6700 personnes se rendent au travail à vélo, ou 3500 en TC, ou 4500 en covoiturage	1	2	2	2
	2000 voitures à 3 l/100 km ou électriques	1	1	0	1
	6 % des déplacements locaux évités par des politiques d'urbanisme	1	1	2	1
	Abaissé les limites de vitesse	1	0	0	0
	Trajets longue distance : covoiturage, transport en commun, etc. - 50 % du potentiel	1	0	1	1
Transport de marchandises	Augmentation de la part du transport fluvial, du ferroviaire, du taux de remplissage des camions, etc. - 50 % du potentiel	1	0	1	0
Agriculture	Actions d'efficacité énergétique agricole sur l'équivalent de 7600 ha SAU	1	1	1	1
Tertiaire	90 000 m ² de bureaux ou 120 000 m ² de commerces rénovés BBC	1	2	2	1
Tertiaire	Bâtiments tertiaires : sobriété et efficacité énergétique sur 30 000 m ² de bâtiments	0,5	3	2	2
Industrie	Ecologie industrielle, éco-conception 50 % du potentiel	1	1	1	2

Bilan des objectifs chiffrés de réduction de la consommation énergétique :

Consommation énergétique du territoire en GWh/an	Consommation 2010	Cible 2030	Evolution 2010-2030 en %	Cible 2050	Evolution 2010-2050 en %
Résidentiel	220	140	- 36,4	100	- 54,5
Transport de personnes	140	90	- 35,7	35	- 75
Transport de marchandises	50	45	- 10	20	- 60
Tertiaire	70	45	- 35,7	35	- 50
Agriculture	60	50	- 16,7	50	- 16,7
Industrie	50	40	- 20	25	- 50
Total	590	410	- 30,5 %	265	- 55,1 %
Objectifs régionaux					-52
Objectifs nationaux			-20		-50

Bilan - Cases recouvertes par des cartes d'énergie renouvelables



Secteur	Intitulé	Nb de cases par carte	G1	G2	G3
Hydroélectricité	2 nouveaux ouvrages ou 13 optimisés	1	0	0	1
Solaire Photovoltaïque	1600 maisons ou 100 bâtiments équipés	1	1	1	1
Solaire Photovoltaïque	3850 places de parking avec ombrières ou 19 ha au sol	1	0	1	1
Eolien	2 éolienne(s) de 2,5 MW	1	1,5	1	2
Bois énergie	13 chaufferies bois de 0,3 MW chacune	1	1	0	0
Bois énergie	Exportation de bois : 3000 tonnes de bois	1	0	0	0
Biogaz	Méthanisation : 2 unités de 78 Nm ³ /h chacune	1	3	2	2
Solaire Thermique	2500 maisons avec chauffe eau solaire	0,5	1	2	2
Géothermie	1100 logements équipés de PAC géothermale	1	1	1	1
Energies marines	1 éolienne(s) en mer de 5 MW	1	0	1	0
	4 Hydrienne(s) de 0,5 MW	1	0	0	0

Concernant la production d'énergies renouvelables, on remarque un intérêt des 3 groupes pour le développement de l'**éolien, du solaire photovoltaïque et thermique et du biogaz**.

Suivant les résultats obtenus lors de cet atelier, on peut observer que la **méthanisation** est une alternative aux énergies fossiles qui représenterait un axe prioritaire de développement pour la CLCL. Des projets sont en cours sur le territoire, les acteurs souhaitant agir sur le moyen terme par rapport à l'éolien.

La filière **éolienne** suscite également un intérêt particulier du fait du rendement économique envisagé par son développement. C'est en ce sens que le souhait de raccourcir les délais de montage de projet a été souligné.

Enfin, le développement du **solaire** - photovoltaïque en particulier - est également envisagé par la collectivité qui est engagée dans le projet G4DEC de développement de projets d'EnR.

Bilan des objectifs chiffrés d'augmentation de la production en énergies renouvelables :

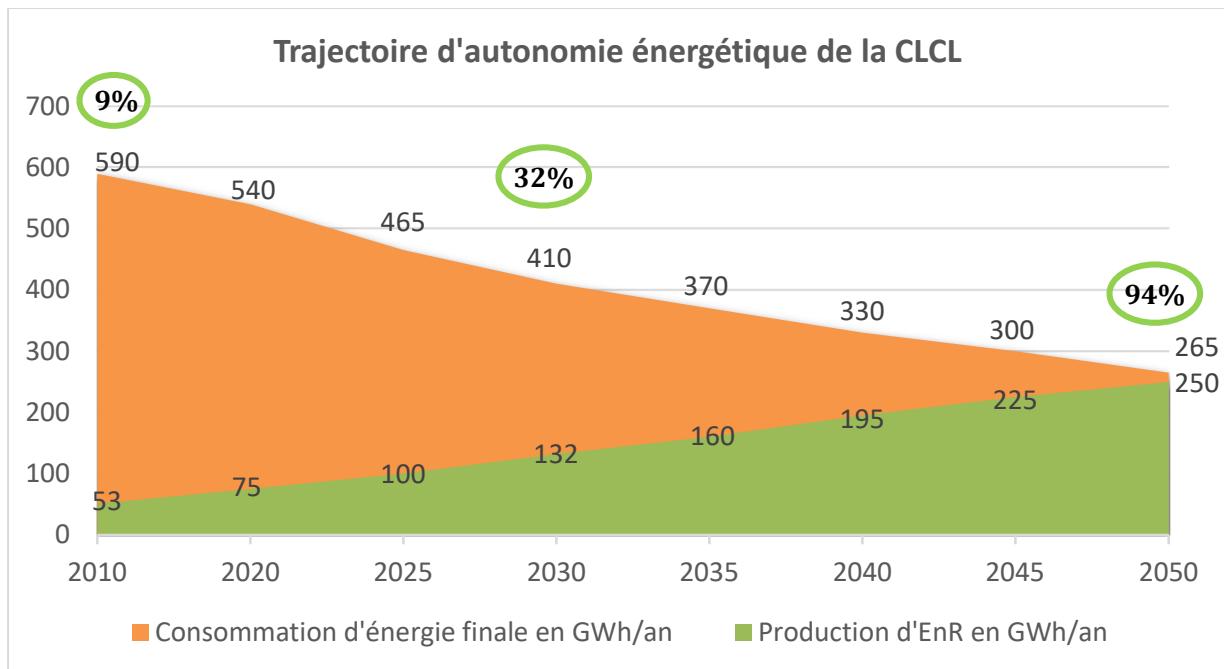
Bilan des objectifs chiffrés (ré-ajustés à mi-parcours) d'augmentation de la production en énergies renouvelables :

Production en énergie du territoire en GWh/an	Production 2015	Cible 2030	Cible 2050
Hydroélectricité	0	0	0
Solaire Photovoltaïque (bâtiments)	2	30	101
Solaire Photovoltaïque (au sol)			
Eolien	0	0	0
Bois énergie (chaufferies bois + particuliers)	51	60	69
Bois énergie (exportation)	0	0	0
Biogaz	0	21	29
Solaire Thermique	0	1	4
Géothermie/Aérothermie	0	30	45
Chaleur fatale	0	0	2
Total	53	142	250
Taux d'autonomie énergétique en %	8,7 %	32 %	94,3 %
Objectifs nationaux d'autonomie énergétique		32%	

La carte des Zones d'accélération des Energies renouvelables arrêtées sur la CLCL est en ligne sur <https://planification.climat-energie.gouv.fr>.

En faisant la moyenne des trois groupes, une production de 142 GWh/an serait atteinte en 2030, soit une autonomie énergétique d'environ 32%. Cette ambition permettra d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique de 32% défini par la LTECV pour l'horizon 2030. Cette atteinte des objectifs nationaux est permise grâce à un effort plus important que celui demandé sur la consommation énergétique du territoire. En effet, en agissant d'abord de manière forte sur la réduction de la consommation énergétique, la part d'autonomie énergétique atteint plus facilement les 32% malgré un potentiel de développement des énergies renouvelables relativement limité.

En poursuivant une politique énergétique ambitieuse, l'autonomie du territoire serait proche de 100%, ce qui rapprocherait la communauté de communes d'un Territoire à Energie positive (TEPos) exemplaire au regard des objectifs nationaux.



II. Objectifs Air

Émissions de GES, polluants atmosphériques, séquestration de carbone

Objectifs nationaux et régionaux

- **Émissions de GES**

La Stratégie Nationale Bas Carbone implique une réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990 (objectif Facteur 4). Cette baisse correspond à une diminution de l'ordre de 40% des émissions à l'horizon 2030.

Le SRADDET breton définit un objectif de réduction de 65% des émissions de GES entre 2012 et 2050.

- *Polluants atmosphériques*

« Art. D. 222-38. – En application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

	ANNÉES 2020 à 2024	ANNÉES 2025 à 2029	À PARTIR DE 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 66%	- 77%
Oxydes d'azote (NO _x)	- 50 %	- 60 %	- 69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	- 43 %	- 47 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 8 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 27 %	- 42%	- 57%

« Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005.

Objectifs territoriaux

1. Méthodologie de l'Atelier Air

Afin d'établir une stratégie en termes de réduction des émissions de GES, de polluants atmosphériques, et d'augmenter le potentiel de séquestration carbone de la CLCL, un atelier a réuni une vingtaine de personnes, agents communautaires et membres de la Chambre d'Agriculture, en avril 2019. Les participants répartis en 3 groupes ont pu y échanger et mutualiser leurs idées quant aux objectifs potentiels en mobilisant la méthode des 6 chapeaux de Bono.

La méthode des six chapeaux de Bono a été utilisée pour cet atelier. L'intérêt de cette démarche est de travailler sur différentes facettes des solutions à envisager par étapes successives. La méthode prévoit en effet de passer par 6 interrogations :

- Quels sont les faits ?
- Que vous font ils ressentir ? Surprise, impuissance, envie d'agir...
- Quelles sont les solutions possibles, sans se brider ?
- Pour chacune de ces solutions : quels sont les risques ? Les inconvénients ?
- Pour chacune de ces solutions, Quels sont les avantages ? Les bénéfices attendus ?
- Quelle est la solution à retenir ? Comment organiser sa mise en œuvre ?

Pour chacune de ces interrogations, une manière différente d'envisager le problème est à intégrer afin de ne laisser aucun élément de côté.



2. Synthèse des échanges

L'atelier Air a permis de mettre en avant 3 thématiques auxquelles les participants se sont révélés particulièrement sensibles :

- Education, sensibilisation et mobilisation des habitants : une attention particulière est portée sur un travail de **sensibilisation** à effectuer chez les habitants de la CLCL, et notamment dans les écoles. Cela pourrait passer par la mise en place de circuits courts dans les cantines. Aussi, des réunions d'information et des formations pourraient être proposées, particulièrement au sujet de l'énergie solaire.
- Milieux naturels : l'objectif est celui de valoriser les milieux naturels afin de limiter les émissions de GES et d'augmenter la captation de carbone. Pour ce faire, une politique d'augmentation du **bocage et des talus** est à penser, en lien avec le développement de **l'agroforesterie** notamment. Aussi, la mise en place d'une bonne gestion des **zones humides** est à développer sur le territoire de la CLCL.
- Agriculture et alimentation : l'enjeu est celui d'encourager les expérimentations de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires. Il s'agit spécialement d'appuyer le développement d'une **agriculture bio et raisonnée**, couplée à la valorisation des **circuits courts** et au recours à un approvisionnement local et de qualité dans les cantines. Ensuite, une réflexion autour de projets de **méthanisation** devrait être lancée. Enfin, un consensus existe concernant la nécessité de favoriser le recours au **conseil agricole**, de faciliter les **échanges fonciers**, et d'adapter les **subventions** agricoles en fonction des besoins exprimés.

Objectifs chiffrés

- Émissions de GES

Le territoire de la CLCL émet environ 8 teq de CO₂/habitant/an. Les 3 postes d'émissions de GES les plus importants sont **l'agriculture** (50% des émissions, dont 90% sont "non-énergétiques"), le transport (23%) et le bâti (21%).

Sur le territoire de la CLCL, environ 50% des émissions de GES proviennent de l'agriculture, dont plus de 90% sont identifiées comme "non-énergétiques" (issues du méthane en majorité).

Etant donné que le territoire a pour particularité d'avoir une activité agricole développée, notamment en termes d'élevage (principal émetteur de GES), il semble difficile de prévoir une atteinte de l'objectif facteur 4 à l'horizon 2050 sans une remise en cause du nombre d'élevages.

Toutefois, le développement de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires devrait permettre de réduire les émissions de GES agricoles, tout comme la rénovation du bâti et le développement des nouvelles mobilités peu ou pas émissives.

Afin d'estimer les objectifs de diminution des émissions de gaz à effets de serre de la communauté de communes, comme les émissions des secteurs autres qu'agriculture sont majoritairement « énergétiques », il a été décidé d'appliquer les objectifs de réduction de la consommation d'énergie des secteurs avec un objectif de diminution supérieur de 10% à l'horizon 2030, afin de prendre en compte les actions de changement de comportements et les nouvelles pratiques.

Les objectifs à l'horizon 2050 reprennent ceux de 2030 avec un objectif de diminution des émissions de GES de 50% entre 2030 et 2050.

Concernant le secteur agricole, un objectif de diminution des émissions de GES de 25% a été fixé à l'horizon 2030, correspondant aux efforts estimés possibles par les agriculteurs sans pénaliser l'activité d'élevage.

A l'horizon 2050, il est estimé que la diminution des GES agricoles pourra également diminuer de 30% entre 2030 et 2050, avec un degré d'incertitudes assez élevé du à un horizon temporel plus lointain.

Bilan des objectifs chiffrés de diminution des émissions de gaz à effets de serre :

Emissions de gaz à effet de serre	Emissions en 2010	Cible 2030	Evolution 2012-2030	Cible 2050	Evolution 2012-2050
Agriculture	110 023	82 517	- 25	49 510	- 55
Transport de voyageurs	36 891	19 921	- 46	7 968	- 78.4
Résidentiel	36 153	19 523	- 46	9 761	- 73
Fret	12 796	10 237	- 20	5 118	- 60
Tertiaire	11 907	6 430	- 46	3 215	- 73
Industrie	10 015	7 010	- 30	3 505	- 65
Déchets	4 025	2 415	- 40	1 208	- 70
Pêche	107	0		0	
Total	221 917	148 053	- 33,3 %	80 286	- 63,8 %
Objectifs régionaux					- 65 %
Objectifs nationaux			-40 %		-70 %

- Polluants atmosphériques

Sur le territoire de la CLCL, la majorité des polluants atmosphériques provient de l'agriculture et plus précisément de l'activité d'élevage, à travers le NH3, l'ammoniac. Le secteur résidentiel et le transport sont ensuite les deux secteurs **émettant** le plus de polluants atmosphériques. L'enjeu de diminution des polluant se concentre donc d'abord sur le volet agricole. Toutefois, de la même manière que pour les GES, il paraît difficile de diminuer de manière importante ce polluant sans impacter l'activité d'élevage, d'autant plus qu'entre 2008 et 2014, il s'agit du seul polluant ayant légèrement augmenté en Bretagne. Des solutions existent toutefois afin de limiter les émissions d'ammoniac et une diminution légère de l'ammoniac paraît envisageable à l'horizon 2030.

La diminution des polluants provenant des secteurs du bâti et du transport paraissent également atteignables, notamment par rapport aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Bilan des objectifs chiffrés de diminution des émissions de polluants atmosphériques :

Emissions en tonnes en 2014	SO2	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	NH3	Total
Agriculture	0	115	78	25	11	857	1086
Déchets	0	0	0	0	0	0	0
Autres transports	0	0	0	0	0	0	0
Transport routier	0	185	21	14	19	2	241
Tertiaire	1	7	0	0	6	0	14
Résidentiel	10	25	38	37	129	0	239
Industrie hors énergie	0	15	2	1	43	0	61
Industrie branche énergie	0	0	0	0	1	0	1
Total en 2014 en tonnes	11	347	139	77	209	859	1642
Objectif du PREPA 2024	-50%	-50%	-27%	-27%	-43%	-4%	
Tendance BZH 2008 - 2014	-28%	-24%	-6%	-14%	-20%	2%	
Scénario retenu pour 2030	-50%	-50%	-27%	-27%	-43%	-2%	
Scénario retenu, émissions en tonnes en 2030	5,5	173,5	101,5	56,2	119,1	824,6	1 280,5

- Séquestration carbone

La CLCL affiche un taux de séquestration carbone de 2%, un taux conforme à la moyenne des communautés de communes du Pays de Brest qui avoisine les 2%.

Au-delà de l'amélioration de la connaissance du sujet, il conviendra d'analyser plus finement la capacité de stockage des sols, notamment via un suivi cartographique en cours de développement à l'échelle du Pays de Brest (Ener'gence, Adeupa, Pôle métropolitain, basé sur le travail de cartographie du conservatoire botanique), qui sera utile aux EPCI pour le suivi de leurs actions sur ce sujet. Il conviendra de se pencher sur le stockage du bocage, des tourbières et marais.

L'objectif de la CLCL est d'identifier puis de préserver et valoriser ces zones permettant de stocker du carbone, et donc de limiter le bilan d'émissions de gaz à effets de serre de la communauté de communes.

III. Objectifs adaptation aux effets du changement climatique

Objectifs territoriaux

Méthodologie de l'atelier Adaptation aux effets du changement climatique

Afin de définir les objectifs du territoire de la CLCL, un atelier a réuni environ 20 personnes, élus, citoyens et partenaires du territoire, qui ont pu échanger lors de débats leurs idées quant aux priorités du territoire au regard de l'adaptation aux effets du changement climatique.

La méthode employée était celle d'arbre à problèmes et arbre à solutions. Il a été proposé aux participants de travailler dans un premier temps sur les problèmes rencontrés sur les différents champs : aménagement du territoire, milieux naturels, ressource en eau... puis dans un second temps d'imaginer les grandes orientations permettant de répondre aux enjeux rencontrés dans la première phase.

1. Synthèse des échanges

- Stopper la perte de **biodiversité** et restaurer les **milieux naturels**
 - Protéger et entretenir les espaces naturels remarquables
 - Re-créer des continuités écologiques et des milieux naturels
 - Sensibiliser les acteurs du territoire
- Diversifier l'approvisionnement en **eau** et maintenir la qualité de l'eau
 - Améliorer la qualité des eaux de surface
 - Développer des activités moins consommatrices en eau
 - Protection des zones de captage
 - Sensibiliser la population
 - Préserver les zones humides et les bocages pour alimenter les nappes
- Développer une **agriculture** résiliente aux variations climatiques
 - Développer de nouveaux types de production
 - Consolider l'autonomie fourragère
 - Systémiser la couverture des sols
 - Diversifier les rotations
 - Créer des réserves collinaires
 - Développement des bocages afin de limiter, l'érosion
- Limiter l'impact du changement climatique en matière de **santé**
 - Lutter contre la prolifération de nouvelles espèces invasives
 - Rompre l'isolement des personnes âgées

- Préserver les activités de **pêche et d'aquaculture**
 - Continuer le travail réalisé dans la diminution des nitrates et pesticides liés à l'activité agricole
 - Préserver la continuité des cours d'eau

- Préserver des **activités touristiques** respectueuses de l'environnement
 - S'adapter au recul du trait de côte
 - Identifier et protéger les emplacements des infrastructures touristiques situées en zone de submersion
 - Limiter l'impact sur l'environnement d'une augmentation de la fréquentation touristique par des actions de sensibilisation

- Réduire l'impact des phénomènes climatiques et particulièrement celui des inondations en matière **d'aménagement**
 - Entretenir la voirie et les réseaux divers (VRD)
 - Limiter l'imperméabilisation des sols et optimiser la gestion du foncier
 - Introduire des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Synthèse des axes stratégiques territoriaux

Au final, les 3 ateliers tenus début 2019 ont permis d'identifier 8 axes stratégiques clés. Chaque axe stratégique d'accompagne de plusieurs axes opérationnels précisant les champs d'actions. A chaque axe opérationnel correspond plusieurs actions précises, budgétées et dotées d'indicateurs de suivi.

Ces 8 axes stratégiques et 24 axes opérationnels témoignent de la volonté de la communauté de communes à répondre de manière ambitieuse et complète aux défis posés par le changement climatique.

Axe 1- Un bâti moins consommateur en énergie et sobre

- 1- Promouvoir la rénovation de l'habitat
- 2- Sensibiliser la population
- 3- Sensibiliser les entreprises
- 4- Inciter à la transition écologique du bâti dans les documents d'urbanisme

Axe 2- Une mobilité sobre et décarbonée

- 1- Rationaliser de l'usage de la voiture
- 2- Développer l'intermodalité
- 3- Développer les modes doux
- 4- Rendre les transports collectifs plus accessibles et attractifs
- 5- Inciter à une réduction des mobilités via la politique d'urbanisme et de logement

Axe 3- Soutien au développement des énergies renouvelables

- 1- Mener des actions transversales pour le développement des énergies renouvelables

- 2- Développer l'énergie solaire
- 3- Développer la méthanisation
- 4- Développer la filière bois énergie

Axe 4- Un territoire économe en ressources

- 1- Mobiliser les entreprises (démarche G4DEC)
- 2- Montrer l'exemple au niveau des collectivités
- 3- Sensibiliser les particuliers

Axe 5- Des citoyens sensibilisés et mobilisés

- 1- Sensibiliser dans les écoles
- 2- Communiquer sur la transition énergétique
- 3- Mettre en réseau les acteurs
- 4- Sensibiliser autour des mobilités durables

Axe 6- Un territoire résilient aux effets du changement climatique

- 1- Maintien et restructuration du bocage
- 2- Gestion des espaces littoraux
- 3- Gestion de la ressource en eau

Axe 7- Soutien à une agriculture et à une alimentation durable

- 1- Faire la promotion de la consommation de produits locaux et de qualité
- 2- Accompagner le développement d'une agriculture peu émissive

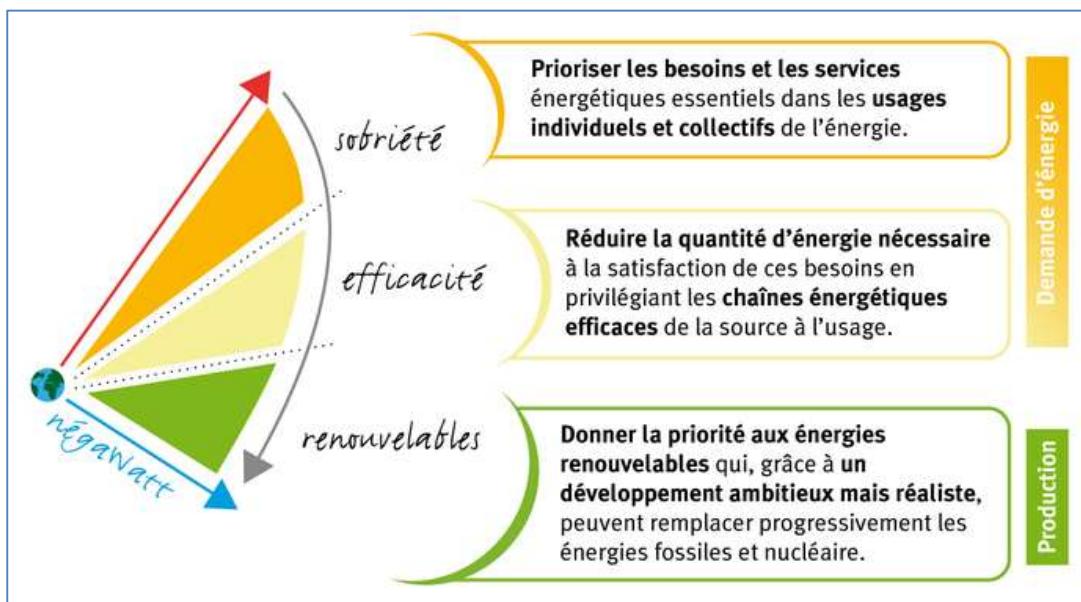
Axe 8- Des collectivités exemplaires

- 1- Renouvellement du parc automobile
- 2- Rénovation du patrimoine bâti
- 3- Rénovation de l'éclairage public
- 4-Favoriser l'écomobilité
- 5-Des élus et des agents formés à la transition écologique

Conclusion :

Les axes stratégiques choisis par la communauté de communes ont pour objectif de répondre aux enjeux d'atténuation ainsi que d'adaptation permettant d'offrir une réponse complète aux enjeux de changement climatique à l'échelle du territoire.

La stratégie territoriale d'atténuation répond aux exigences du triptyque de la dynamique Négawatt :



Ainsi, dans les domaines de la mobilité et de l'habitat, la sobriété est l'enjeu clé pour le territoire. L'efficacité énergétique est également un enjeu majeur auquel la démarche territoire économe en ressources répond. C'est en ayant conscience de cet enjeu que le territoire souhaite agir avant tout de manière très forte sur la réduction des consommations énergétiques.

Quant aux énergies renouvelables, leur développement structuré en fonction des capacités du territoire permettra à terme de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques du territoire. Il est prévu de renforcer progressivement la puissance installée afin de doubler la capacité de production vers 2035 et de continuer à travailler sur les différentes filières afin de couvrir les besoins restant avant 2060.

L'adaptation du territoire permet de répondre aux enjeux de vulnérabilité du territoire identifiés dans la phase de diagnostic afin d'augmenter la résilience de celui-ci face aux évolutions climatiques.

L'agriculture se situe à la croisée de plusieurs enjeux, et il faudra travailler étroitement avec les agriculteurs du territoire afin d'augmenter la résilience de l'agriculture au changement climatique et afin que le secteur contribue à atténuer l'impact du territoire sur le changement climatique.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, tout au long des ateliers, l'importance fondamentale de la sensibilisation des habitants du territoire a été mise en avant. Le plan d'actions du PCAET de la communauté de communes prend en compte cet axe transversal touchant à l'ensemble des thématiques du PCAET.